

DÉCLARATION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/5(XXI)

La Conférence,

Ayant examiné l'état de la paix et de la sécurité sur le Continent et les mesures que nous devons prendre pour accélérer la réalisation de notre objectif commun d'une Afrique sans conflits, sur la base du rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;

Saluant les progrès significatifs réalisés dans l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), l'adoption d'instruments sur la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, qui représentent un cadre consolidé de normes et de principes visant la prévention structurelle des conflits, les progrès dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix sur le Continent, ainsi que les partenariats établis avec les parties prenantes internationales ;

Notant, cependant, les défis qui continuent de se poser dans la pleine opérationnalisation de l'APSA, y compris les composantes essentielles telles que la Force africaine en attente (ASF), la poursuite des conflits, de l'insécurité et de l'instabilité dans certaines parties du Continent, avec ses conséquences humanitaires corollaires et son impact socioéconomique, ainsi que la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernements, le recours fréquent à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques, les menaces que constituent le terrorisme, la prise d'otages et son corollaire le paiement des rançons, la prolifération illicite des armes, la criminalité internationale organisée, le trafic de drogue, la piraterie, et l'exploitation illicite des ressources naturelles pour alimenter les conflits ;

Notant également la nécessité d'accroître le niveau de financement au sein du continent pour marquer l'appropriation et le leadership de l'Afrique, ainsi que les défis qui se posent dans l'établissement de partenariats novateurs et flexibles avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes ;

Soulignant que le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA est une opportunité exceptionnelle d'évaluer les progrès réalisés et les défis rencontrés, et d'élaborer la voie à suivre ; et réitérant, à cet égard, notre détermination à éliminer les fléaux des conflits et de la violence sur le continent, en vue de léguer aux générations futures d'Africains un Continent prospère et en paix :

1. **RENOUVELLE SON ENGAGEMENT** à accélérer la pleine opérationnalisation de l'APSA, y compris l'amélioration des dispositions actuelles pour faciliter leur mise en œuvre. **APPELLE** au renforcement des relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits (CER/MR), notamment à travers la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes du Protocole du CPS et du Protocole d'accord entre l'UA et les CER/MR, en ayant à l'esprit la responsabilité première de l'UA dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique ;

ENTÉRINE la mise en place du Réseau Pan-Wise composé du Conseil des Sages, de structures similaires des CER/MR, et d'autres acteurs africains contribuant au maintien de la paix par des actions de prévention et la médiation, conformément à l'accord conclu au cours de la deuxième retraite de ces organes organisée à Addis-Abeba les 11 et 12 avril 2013;

2. **S'ENGAGE** à redoubler d'efforts pour éliminer d'une manière globale et systématique les causes profondes des conflits, y compris par la mise en œuvre des instruments existants dans les domaines des droits de l'homme, de l'Etat de droit, de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance, ainsi que par la mise en œuvre des programmes relatifs à la coopération, au développement humain, à la jeunesse et à l'emploi. À cet égard, **INVITE** tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces instruments d'ici la fin de l'année 2013, et **DEMANDE** à la Commission d'évaluer l'état de mise en œuvre de ces instruments et programmes et de soumettre à la Conférence, en janvier 2014, des propositions concrètes sur les moyens d'améliorer leur application;
3. **S'ENGAGE EGALEMENT**, dans le cadre de l'Initiative africaine de solidarité à fournir tout le soutien aux pays sortant de conflit, à les aider à consolider la paix qu'ils ont durement acquise et à éviter le retour à la violence. **ATTEND AVEC INTERET** la tenue de la Conférence sur la solidarité en Afrique (CSA) prévue en septembre 2013 à Addis-Abeba, et **S'ENGAGE** à faire des annonces de contributions substantielles à cette conférence;
4. **SOULIGNE** la nécessité pour tous les États membres d'apporter leur pleine coopération et leur soutien total au Conseil de paix et de sécurité (CPS), en gardant à l'esprit que le CPS, en exécutant son mandat en vertu du Protocole, agit au nom de tous les membres de l'UA;
5. **S'ENGAGE** à augmenter considérablement sa contribution au Fonds pour la paix, pour permettre à l'Afrique de s'approprier pleinement de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. À cet égard, **DEMANDE** à la Commission de présenter des propositions concrètes à la Conférence en janvier 2014, y compris sur le transfert de contributions statutaires du budget ordinaire de l'UA au Fonds pour la paix. Dans l'intervalle **ENCOURAGE** tous les États membres à verser au Fonds pour la paix des contributions volontaires exceptionnelles à l'occasion du Jubilé d'or de l'OUA, et **DEMANDE** à la Commission de faire rapport à la Conférence en janvier 2014 sur la réponse des États membres à cet appel;
6. **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de construire un partenariat innovant, flexible, concret et équilibré avec les partenaires internationaux, en particulier avec les Nations Unies, afin que les préoccupations et les positions de l'Afrique soient dûment prises en compte par le Conseil de sécurité lorsqu'il décide des questions d'intérêt fondamental pour l'Afrique, **RÉITÈRE** les termes du communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) à sa 307^{ème} réunion, le 9 janvier 2012, et **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité de convoquer une session ouverte au niveau du Sommet pour évaluer le partenariat avec les Nations Unies à la lumière des défis rencontrés récemment concernant

la situation au Mali et d'autres questions relatives à la paix et la sécurité sur le continent ;

7. **DEMANDE** à la société civile africaine de poursuivre le rôle positif qu'elle joue dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, tel que prévu par le Protocole du Conseil de paix et de sécurité et **DEMANDE** à la Commission et au Conseil de paix et de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer leur interaction avec la société civile ;
8. **SE FELICITE** des progrès réalisés dans les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, avec la signature de la Matrice de mise en œuvre des accords signés le 27 septembre 2012 et **DEMANDE** une enquête transparente sur le meurtre du Chef suprême de la Communauté Ngok Dinga Abyei, ainsi que le renforcement et l'accélération du processus de résolution de cette question.; en Somalie, avec la consolidation de la sécurité et des acquis politiques enregistrés au cours de ces dernières années; dans la Région des Grands Lacs, avec la signature du Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ; et au Mali, avec la libération de la région du nord du pays et les efforts en cours pour la tenue des élections. **DEMANDE** à toutes les parties prenantes de tout mettre en œuvre pour consolider ces acquis et pour éliminer les défis qui se posent, conformément aux communiqués pertinents du Conseil de paix et de sécurité. **SE FELICITE** également des progrès accomplis dans la consolidation de la paix et dans le redressement post-conflit au Burundi, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Liberia et en Sierra Leone. A cet égard, **ENCOURAGE** les pays concernés à poursuivre leurs efforts et **DEMANDE** aux autres pays africains et à la communauté internationale de continuer à aider ces pays dans les efforts qu'ils déploient ;
9. **RÉITÈRE** la préoccupation de l'Union africaine devant les défis qui continuent de se poser au processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie et dans les relations entre l'Érythrée et Djibouti, et **DEMANDE** à la Présidente de la Commission de prendre des mesures appropriées pour faciliter les progrès dans ces situations, en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par le Protocole du CPS et avec les décisions antérieures pertinentes de la Conférence, et de faire rapport au CPS sur les mesures prises, en octobre 2013, au plus tard. **RÉITÈRE EGALEMENT** sa préoccupation devant l'impasse persistante dans le conflit du Sahara occidental, et **DEMANDE** que les efforts soient renouvelés sur la base des résolutions pertinentes de l'OUA/UA et des Nations Unies afin de sortir de cette impasse;
10. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** devant la situation qui prévaut à Madagascar, et appuie pleinement les décisions du CPS et de la SADC sur la question des candidatures aux prochaines élections présidentielles. **CONDAMNE** la prise illégale du pouvoir en République centrafricaine et les graves violations des droits de l'homme par le groupe rebelle Séléka et **SE FELICITE** à cet égard, des efforts déployés par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ; **ENTÉRINE** les décisions du CPS sur la question et **DEMANDE** que les efforts soient intensifiés pour rétablir la sécurité et assurer le retour à l'ordre constitutionnel, sur la base des décisions et conclusions pertinentes du CPS lors

de la réunion inaugurale du Groupe de contact international sur la RCA (GCI-RCA). **SOULIGNE** la nécessité d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, et note avec satisfaction les efforts déployés par la CEDEAO, en coordination avec l'Union africaine, la CPLP, l'UE et l'ONU ;

11. **RÉAFFIRME** son soutien à la souveraineté de l'Union des Comores sur l'île de Mayotte, ainsi qu'à la souveraineté de la République de Maurice sur l'Archipel des Chagos ;
12. **DEMANDE** au CPS, à son Sommet mentionné au paragraphe 6 ci-dessus, de poursuivre activement l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés par la session spéciale sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue en août 2009 ;
13. **EXPRIME SON ENGAGEMENT TOTAL** à assurer la mise en œuvre effective de la présente déclaration et à adopter, si nécessaire, de nouvelles mesures afin d'ouvrir un nouveau chapitre dans son action collective en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité partagée en Afrique et dans le reste du monde.



Declaration on the Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa Doc. Assembly/Au/5(Xxi)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/276>

Downloaded from African Union Common Repository